

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 4 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 4 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Daniel DIOT, Laurent CLÉMENT, Annick BIGUET, Armelle HATRY-CHATELAIN, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET, Evelyne JATIAULT

Absent : Viviane BOIREAU

Pouvoir : Mme Viviane BOIREAU pour Alison MCDONAGH

Secrétaire de séance : M. Jacky CHARRUAULT

Date de convocation : 29 septembre 2021	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 29 septembre 2021	- en exercice : 11
	- présents : 10
	- votants : 10

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 9 juillet 2021.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Délibérations

1. Allocation de rentrée scolaire
2. Répartition du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC)

Questions diverses :

- Plan d'eau
- Voirie
- Fleurissement
- Simer
- Notaires
- Assurances
- Bâtiment
- Formation agents
- Réunions

DELIBERATION 2021-43 : Allocation de rentrée scolaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil présents que pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, une allocation de rentrée scolaire a été allouée à toutes les familles ayant des enfants scolarisés en maternelle, primaire et collège et étant domiciliées sur la commune.

L'allocation s'élevait à 50€ par enfant scolarisé.

Il propose de renouveler cette opération cette année.

Il précise que la commune compte 16 enfants scolarisés en école maternelle, primaire et collège.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accorder** une allocation de rentrée scolaire à hauteur de 50€ par enfant scolarisé habitant la commune

DELIBERATION 2021-44: Répartition du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal (FNPIC)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Conseil Communautaire du 23 septembre 2021 relative à la répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) entre les communes et la Communauté de Commune Vienne et Gartempe.

L'avis des communes est sollicité compte tenu de la validation au Conseil Communautaire pour une répartition libre à plus de 2/3 de ses membres.

Le Maire présente aux membres du Conseil présents le bilan comparatif entre la répartition libre correspondant au pacte fiscal et financier mis en place lors de la création de la CCVG et la répartition de droit commun établie par les services de l'Etat en application de différents critères retenus pour cette répartition.

Le Maire précise que la répartition libre nécessite un vote favorable des 55 communes membres, faute d'accord des 55 communes, c'est la répartition de droit commun qui sera appliquée.

En ce qui concerne la commune de Saint Martin L'Ars, le FPIC attribué serait de :

- répartition libre : 10 170.00€
- répartition de droit commun : 4 870.00€

Le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner pour une répartition libre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** la répartition libre proposée par le Conseil Communautaire du 23 septembre 2021.

Questions diverses :

- Plan d'eau

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des devis sont présentés pour régler le problème de fuites. L'un proposé par l'entreprise Massé – Usson du Poitou- pour un montant de 54 687.50€ HT soit 65 625.00€ TTC qui consiste en la mise à sec du plan d'eau, la création d'une tranchée de 1.40m de profondeur à l'intérieur de la berge, la pose d'une bâche sur 475m et l'enlèvement de l'enrochement.

Le devis présenté par l'entreprise Giraudeau – Lussac-les-Châteaux – pour un montant de 21 338.05€ HT soit 25 605.66€ TTC consiste en la création d'une tranchée à l'extérieure de la berge, côté canal, sur 350m, d'une profondeur de 2m avec pose d'une bâche et remise de la terre prélevée par-dessus.

La décision devrait être prise lors du prochain conseil.

- Aire de loisirs

La société Socotec viendra vérifier les jeux de l'aire de loisirs le 15 octobre. Ces jeux sont contrôlés tous les 2 ans.

- Voirie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un devis est en attente concernant l'élagage des arbres du plan d'eau à proximité des riverains.

Les haies basses à cet endroit ont été taillées.

Monsieur le Maire et les adjoints ont rencontré les responsables de la voirie du Conseil Départemental pour améliorer la sécurité au niveau du carrefour de la D741 et D28, en direction de Payroux au niveau du mur du château. Des démarches vont être entreprises pour étudier le financement des travaux, les frais de géomètre et notaire.

Les services voirie du Conseil Départemental vont installer le long de la D10 au niveau de Destilles/La Tangüe une nouvelle signalétique directionnelle pour le circuit Val de Vienne afin d'éviter les problèmes liés au GPS rencontrés actuellement. Un panneau sera également mis en place par la voirie communautaire pour limiter les conditions d'accès au pont.

La CCVG a organisé une réunion de voirie le 20 septembre afin d'établir les travaux annuels sur l'ensemble du territoire de la CCVG. Une seconde réunion de secteur sera organisée le 7 octobre pour programmer les travaux à St Martin L'Ars.

Le service technique de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a effectué des travaux de curage de fossés au lieu-dit La petite Tangüe.

Les panneaux abimés des lieux-dits seront changés prochainement.

La numérotation des lieux-dits non pourvus sera mise en place bientôt après inventaire.

La commission voirie devra identifier les nouveaux chemins à élaguer.

- Fleurissement

Les barrières ont été installées au niveau de la place du souvenir. Les fleurs sont en commande pour garnir les jardinières qui se positionneront dessus.

Des devis sont en cours pour les arbres à planter dans les nouveaux grands pots et au lotissement rue des Vieux Chênes.

- Simer

Le nouveau système de collecte sera effectif au premier janvier. Un article dans le journal sera publié à ce sujet.

Il est posé la question de la gestion des poubelles du plan d'eau.

Le responsable de la collecte de notre secteur sera invité pour apporter toutes réponses à notre questionnement.

- Notaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au vu de l'inefficacité de Maître Poirier-Aroul, les dossiers en cours ont été transférés à Maître Favreau, notaire à Gençay.

- Assurances

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'assurance de la commune va être résiliée à son terme, le 31 décembre. Une nouvelle mise en concurrence va être programmée pour l'année 2022.

- Bâtiment

Après mise en demeure de l'entreprise EIRL Bris, d'effectuer les travaux en façade de l'église, dont le devis était signé en 2018, cette entreprise a répondu qu'elle refusait de faire les travaux.

Monsieur le Maire a pris contact auprès de l'assurance protection juridique pour connaître les recours de la commune.

Il est rappelé que des subventions avaient été accordées et pourraient être annulées faute d'une réalisation hors délais.

Une autre entreprise sera contactée pour effectuer les travaux.

- Formation agents

Les 2 agents techniques seront en formation CACES (certificat d'aptitude à conduire les engins) R482 conduite de tracteur du 11 au 13 octobre pour un montant de 720.00€ TTC par agent. Concernant la conduite de tondeuse, seule une autorisation de conduite délivrée par le maire est exigée.

- Réunions

19 octobre : CCAS pour l'organisation des projets de fin d'année

22 octobre : commission communication pour la programmation du journal.

28 octobre : visite de la nouvelle conseillère de la trésorerie de Montmorillon en charge de la relation avec les élus.

4 novembre : commission des finances

Fin de la séance : 22h30